

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2020

Le vingt-huit août 2020, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 21 août 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps libre, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

M. Jean DELAUGERRE, Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint et énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 21 voix pour et 5 abstentions.

2 Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)

M. Jean DELAUGERRE énumère les noms des personnes proposées à l'administration fiscale pour intégrer la CCID :

| | Prénom | NOM | Titre | Adresse | Cpost | Ville |
|---------------------------|--------------|------------|---|------------------------------------|--------|----------------|
| MEMBRES TITULAIRES | | | | | | |
| Madame | Madeleine | BARTHELEMY | Commissaire Titulaire | 91 rue de la Font Grande MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Michèle | BENEDI | Commissaire Titulaire | 27 chemin du Clos DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Vincent | MAZIN | Commissaire Titulaire | 53 Chemin du Cheix, MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Claudine | CHARMEIL | Commissaire Titulaire | 7 chemin côté du Bois DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Laurent | GAVAIX | Commissaire Titulaire | 602 rue Célestin Tourres, MEZEL | 63115 | MUR SUR ALLIER |
| Madame | Anne-Marie | GAVAIX | Commissaire Titulaire Propriétaire de Bois | 67 rue Jean Fourcade MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Marie-Cécile | LARENAUDIE | Commissaire Titulaire | 250 chemin de Ronde MEZEL | 63370 | LEMPDES |
| Monsieur | Claude | ROUX | Commissaire Titulaire | 19 rue des Remparts DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Florence | JOUVE | Commissaire Titulaire | 9 Chemin du clos DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Gilles | VOLDOIRE | Commissaire Titulaire | 23 Chemin du clos DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Patrice | DEREGARD | Commissaire Titulaire | 17 Place de l'horloge DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Huguette | RAYMOND | Commissaire Titulaire | 6 chemin Bas du Replot DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Martine | GAZET | Commissaire Titulaire | 232 chemin du trat MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Michel | LENOIR | Commissaire Titulaire | 20 Rue Abbé Banier DALLET | 631 11 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Marcel | MICHELOT | Commissaire Titulaire | 16 lotissement de Chassat MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |

| Monsieur | Jean-Claude | CHALY | Commissaire Titulaire extérieur à la commune | 6 Avenue de Cournon | 63430 | PONT DU CHATEAU |
|-------------------|-------------|------------|--|------------------------------------|-------|-----------------|
| MEMBRES SUPPLEANT | | | | | | |
| Monsieur | Gérard | AUXOIS | Commissaire Suppléant | 262 chemin du Cheix MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Patrick | Mary | Commissaire Suppléant | 123 rue de la Cure MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Josiane | GRANGEMARE | Commissaire Suppléante | 19 rue du Pavé DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Jean-Marc | LAVIGNE | Commissaire Suppléant | 37 Chemin du replot DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Marie-Jo | QUINART | Commissaire Suppléante | 13 chemin du Clos DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Chantal | BOISSONNET | Commissaire Suppléante | 344 Chemin de Mur MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Christophe | DAUGERON | Commissaire Suppléant | 107 Rue de la Font Grande MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Lionel | AUREL | Commissaire Suppléante | 5 chemin des Dringues DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Danielle | RANCY | Commissaire Suppléante | 125 Grande rue pavée MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Michèle | AYME | Commissaire Suppléante | 42 Rue Abbé Banier, DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Marien | DUFOURD | Commissaire Suppléant | 83 Route de Vertaizon MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Jean-Marie | JACQUEMOT | Commissaire Suppléant | 528 chemin de Mur MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Loïc | FREIDINGER | Commissaire Suppléant | 3 Rue Cote Malais DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Madame | Joëlle | QUEREUIL | Commissaire Suppléante | 6 Allé des Acacias DALLET | 63111 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | François | PIGNOL | Commissaire Suppléant | 207 Chemin de Gouhie MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |
| Monsieur | Bernard | TOURNAYRE | Commissaire Suppléant | 16 rue Franck Francon MEZEL | 63115 | MUR-SUR-ALLIER |

Cette liste est adoptée par 21 voix pour et 5 abstentions.

3 Création de postes de contractuels pour le service Enfance-Jeunesse

zfin d'assurer le fonctionnement du service Enfance-jeunesse, en raison des effectifs attendus en accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires durant l'année scolaire 2020-2021, et avant de mener une étude plus approfondie sur l'organisation du service Enfance-jeunesse (besoins permanents/besoins occasionnels en personnel) sur les deux secteurs, il est proposé au Conseil municipal de créer trois postes pour accroissement temporaire d'activité :

1^{er} poste : secteur Dallet

- 1 poste d'adjoint d'animation,
- missions : surveillance des enfants pendant la pause méridienne, animation à l'ALSH extrascolaire (titulaire du CAP Petite Enfance).
- à temps non complet : 20.74/35^{ème},
- du 31 août 2020 au 30 août 2021,
- sur la base de l'indice brut 350, majoré 327.

2^{ème} poste : secteur Mezel

- 1 poste d'adjoint technique,
- missions : aide au service cantine, entretien de l'école maternelle et de l'école élémentaire et grand ménage,
- à temps non complet : 21,05/35^{ème},
- du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021,
- sur la base de l'indice brut 350, majoré 327.

3^{ème} poste : secteur Mezel

- 1 poste d'adjoint technique,
- missions : surveillance des enfants pendant la pause méridienne (11h30-13h30) et animation à l'ALSH périscolaire (17h-18h)
- à temps non complet : 9.53/35^{ème},
- du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021,
- sur la base de l'indice brut 350, majoré 327.

Cette proposition est adoptée par 21 voix pour et 5 abstentions.

4 Adhésion à la mission relative à l'assistance Retraites et aux missions relatives à la santé et la sécurité au travail exercées par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier 2021

* Mission relative à l'assistance retraites pour les agents affiliés à la CNRACL

Cet accompagnement personnalisé comprend :

- le contrôle des dossiers, établis au format papier, par la collectivité locale,
- dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Cet appui juridique et technique, dans la constitution des dossiers dématérialisés et le suivi des dossiers papiers, est destiné à contribuer à une adaptation continue aux méthodes de travail de la CNRACL, aux évolutions techniques et une clarification des situations les plus complexes.

Durée de la convention : du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

Coût de l'adhésion : 330 euros par an

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* Missions relatives à la santé et à la sécurité au travail

La présente convention a pour objet de déterminer, en collaboration avec la collectivité locale, les conditions d'exercice des missions relatives à la santé et la sécurité au travail assurées par le Centre de Gestion à son profit.

Cette collaboration a pour finalité :

- d'assurer le suivi médical réglementaire des agents,
- de prévenir les risques professionnels,
- d'améliorer les conditions de travail de tous les agents,
- d'améliorer la prise en charge des agents en difficulté,
- de favoriser les échanges d'expérience entre les employeurs,
- d'élaborer des modalités et dispositifs communs en matière de gestion des emplois pour intégrer ou réintégrer l'agent au cœur de l'établissement,
- de maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme

Durée de la convention : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021

Coût de l'adhésion :

- option 1 : adhésion à l'ensemble des missions relatives à la santé et à la sécurité au travail: 102 euros

- option 2 : adhésion aux seules missions relatives à la prévention et à l'hygiène et sécurité au travail, car la collectivité locale relevant d'un autre service de médecine professionnelle et préventive : 22 euros

- option 3 : adhésion aux seules prestations de l'ergonome et de la psychologue du travail, la collectivité locale relevant d'un autre service de médecine professionnelle et préventive et d'un autre service de prévention et d'hygiène et sécurité au travail : 70 euros par heure (temps de trajet et de rédaction de rapport facturés en sus du temps de rendez-vous).

Il est proposé de renouveler l'option n° 1.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 Délégation du conseil municipal au Maire – modification de la délibération n° 2020-20 du 10/07/2020

Le contrôle de légalité a émis une observation concernant la délibération de délégation du conseil municipal au Maire, notamment le paragraphe 2° :

De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

La Préfecture a attiré notre attention sur l'importance de définir les limites liées à la détermination des tarifs des différents droits (droits de voirie, stationnements, dépôts temporaires sur les voies et autres lieux publics).

M. le Maire propose de supprimer ce paragraphe 2° de la délibération n° 2020-20 et de fixer les tarifs municipaux lors d'un conseil municipal ultérieur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 Budget primitif 2020 : Affectation des résultats et décision modificative

Le compte administratif 2019 et l'affectation des résultats ont été validés par délibération du 3 mars 2020, le budget primitif 2020 a été voté le 16 juillet 2020.

Suite au contrôle de la Trésorerie:

* la délibération n° 2020-10 du 3 mars 2020 ayant pour objet « Affectation des résultats 2019 du budget principal » est à reprendre suite à une erreur dans la reprise du déficit d'investissement.

En effet, le déficit d'investissement constaté au 31 décembre 2019 est de 557 169.54 € et non 515 466.93 €, compte-tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le besoin de financement de la section d'investissement est de 515 466.93 €.

L'affectation des résultats 2019 est donc la suivante :

| | |
|---|--------------|
| * en recettes de fonctionnement au compte 002 : | 295 224.47 € |
| * en recettes d'investissement au compte 1068 : | 515 466.93 € |
| * en dépenses d'investissement au compte 001 : | 557 169.54 € |

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* des crédits ont été inscrits à tort au compte 775 en fonctionnement, pour un montant de 1000 €, ce compte n'étant qu'un compte d'exécution, ces crédits doivent être portés au compte 024 en investissement.

D'où la décision modificative n°1 :

Section de Fonctionnement

| | |
|-----------|--------------|
| RF 775 : | - 1 000.00 € |
| RF 7788 : | + 1 000.00 € |

Section d'Investissement

| | |
|---------------------|---------------|
| DI 001 : | + 41 702.61 € |
| DI 2315 - Op 20006: | - 40 702.61 € |
| RI 024 : | +1 000.00 € |

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7 Subventions aux associations

L'ordonnance 220-391 du 1^{er} avril 2020 facilitant les prises de décision des collectivités locales pour permettre la continuité de leur action et l'exercice de leurs compétences a permis à la municipalité, par arrêté n° 2020-111 du 18 juin 2020, de verser aux associations le montant attribué l'année précédente, sans attendre le vote du budget primitif 2020 de la commune.

Ces montants attribués ont ensuite été inscrits au budget primitif 2020, approuvé le 16 juillet 2020.

Une erreur a été commise pour l'association Dallet Sports :

- montant versé en 2019 : 700 €

- montant versé et inscrit au budget primitif 2020 : 250 €

Il est proposé de rectifier cette erreur et de verser à l'association une subvention complémentaire d'un montant de 450 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8 Conventions de financement de travaux avec le SIEG – autorisation de signer

* **Réfection de l'éclairage public du Pont de l'Allier** : la commune a sollicité l'inscription au Programme Eclairage Public 2020 du SIEG de ces travaux.

Devis estimatif : 4 800,00 € HT.

Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant soit 2 400 € HT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* **Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms Rue de la Gondole** :

Il s'agit d'une convention tripartite entre le SIEG/le Conseil départemental/Orange, la commune a la charge financière du Génie civil, qui peut être financé par le Conseil départemental dans le cadre du FIC.

Sont à la charge de la commune : l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil pour un montant de 7 400 € HT.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

*** Opération HT/BT Poste PUIE 630 KVA Lotissement OPHIS et Résidence Séniors « La Gondole » (tranche 1)**

L'estimatif des dépenses s'élève à 138 000 € TTC.

La participation de la commune s'élève à 12 € par mètre et 350 € par branchement soit :

* Branchements et extension du réseau BT à l'intérieur du projet (27 lots)

- Extension propre aux logements

12 € x 580 ml = 6 960 €

- Branchements

350 € x 27 logements = 9 450 €

Soit un total de 16 410 €.

* Branchements et extension du réseau BT à l'intérieur du projet de résidence Séniors - 5 lots

- Extension propre aux logements

12 € x 146 ml = 1 752 €

- Branchements

350 € x 5 logements = 1 750 €

Soit un total de 3 502 €.

* Alimentation des logements collectifs à l'intérieur du projet Résidence Séniors 3 collectifs

La participation de la commune s'élèvera à 50 % du montant soit 2 700 € avec une participation du SIEG de 50 %.

Soit un total général à la charge de la commune de 22 612 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9 Lotissement de Gouhie – secteur « Haut de la Cotte » à Mezel – acquisition de la voirie

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de rachat de la voirie du lotissement de Gouhie pour un montant de 500 €.

- Parcelle ZA 515 : 1 165 m²

- Parcelle ZA 516 : 74 m²

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10 Adhésion au nouveau groupement d'achat d'électricité du SIEG

Il est proposé de renouveler l'adhésion au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'électricité du SIEG.

Ce groupement est constitué de façon permanente, sans limite de durée, le coordonnateur du groupement est le SIEG – Territoire d'énergie Puy de Dôme, il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11 Questions diverses

* Recrutement de 2 intervenants pour assurer l'initiation musicale aux groupes scolaires

Ces agents sont titulaires du DUMI (Diplôme universitaire de musique), ils sont rémunérés sous la forme d'une indemnité calculée en fonction du grade et de l'échelon détenu dans la collectivité d'origine et proratisée en raison du nombre d'heures effectuées (3h par semaine).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* Approbation du projet éducatif des Centres de loisirs de Dallet et Mezel pour 2020 et 2021.

Le projet éducatif est établi normalement pour 3 ans, il arrivait à échéance cette année, fin août, on l'a volontairement renouvelé d'une seule année, en le modifiant légèrement, pour harmoniser pendant cette année le fonctionnement, les horaires entre Dallet et Mezel. Le projet éducatif reprend simplement les engagements de la municipalité, ses priorités et ses principes, il précise ses orientations et les moyens à mobiliser pour y arriver. Ce projet permet aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ses objectifs à leurs propres valeurs et attentes. Il permet également aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs.

Le document reprend les horaires d'ouverture, les adresses et numéros de téléphone des 2 centres de loisirs, les tarifs qui sont inchangés par rapport à l'année précédente, l'objectif principal également est que les 2 responsables des 2 centres de loisirs puissent établir leur projet pédagogique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

* Dénomination des rues de la ZAC des Littes

Billom-communauté a demandé que les rues soient dénommées, le plan a été joint à la note de synthèse.

Une 1^{ère} délibération a été adoptée le 28 janvier 2020, entérinant le nom de rue Bernard Barot.

Propositions :

- rue Bernard BAROT
- rue de l'Oppidum
- rue Sainte Marcelle

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations diverses

- Rappel pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres: dépôt des listes par mail ou par écrit en Mairie au plus tard le 31 août 2020.

-Bus du SMTC : l'ancienne équipe municipale a validé en avril une nouvelle desserte de la ligne n° 37, l'arrêt se situe devant le cabinet médical à Mezel, le stationnement sera interdit rue Célestin Tourres des deux côtés pour permettre la circulation des bus, les riverains ont été informés par courrier, cet arrêt fonctionne depuis aujourd'hui.

- Courriers des élus : des bannettes pour tous les élus ont été installées pour les courriers à Dallet et à Mezel.

- Transports scolaires en direction de Lempdes : les horaires ont été modifiés uniquement le mardi, l'info a été affichée et publiée sur Facebook

TABLE DES MATIERES :

- 2020-32 : Désignation des membres de la CCID
- 2020-33 : Création de postes de contractuels pour le service Enfance-jeunesse
- 2020-34 : Adhésion à la mission Retraites du Centre de gestion de la FPT
- 2020-35 : Adhésion à la mission Santé et sécurité au travail du Centre de gestion de la FPT
- 2020-36 : Délégation du conseil municipal au Maire-modification-2^{ème} délibération
- 2020-37 : Affectation des résultats 2019-Budget principal- 2^{ème} délibération
- 2020-38 : Budget principal 2020 - DM 1
- 2020-39 : Versement d'une subvention complémentaire à l'association Dallet Sports
- 2020-40 : Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms rue de la Gondole – SIEG du Puy de Dôme
- 2020-41 : Travaux HT/BT Poste PUIE Lot OPHIS et résidence Séniors La Gondole
- 2020-42 : Travaux d'éclairage public Pont de l'Allier
- 2020-43 : Lotissement de Gouhie – acquisition de 2 parcelles (voirie)
- 2020-44 : Adhésion au groupement de commandes du SIEG pour l'achat de l'électricité
- 2020-45 : Recrutement de 2 DUMISTES pour l'initiation musicale dans les écoles
- 2020-46 : Approbation du projet éducatif des centres de loisirs
- 2020-47 : Dénomination de 3 rue ZAC des Littés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire

Le Secrétaire

Les conseillers municipaux

